

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	36 (1907)
Heft:	6
Rubrik:	Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

grands services ; ils chassent la nuit et fuient la lumière du jour, qui les éblouit.

Les chouettes et les hiboux appartiennent à l'ordre des *rapaces*. On les nomme *rapaces nocturnes* pour les distinguer des autres rapaces qui chassent le jour, comme la buse, le milan et l'aigle. Tous les rapaces vivent de chair et sont armés d'un bec crochu et de serres puissantes.

M. BERSET.

CORRESPONDANCE

Du pied du Gibloux, le 7 mars 1907.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Je n'ai pas encore l'avantage de connaître l'auteur de la dernière correspondance du *Bulletin*, mais je ne puis attendre plus longtemps sans venir, ici, lui adresser mes remerciements et lui dire que je suis au nombre des cent... selon l'expression de sa signature.

Mon honorable Collègue espère que l'excellente initiative de la ville de Fribourg ouvrira les yeux à d'autres communes. Hélas ! je crains bien que son vœu ne se réalise jamais.

L'augmentation progressive du traitement des instituteurs de la ville de Fribourg prouve que dans la capitale on sait tenir compte des services rendus pendant plusieurs années. Ce n'est que justice ; car, avec les années d'enseignement augmentent aussi très sensiblement les charges de l'instituteur qui a famille. De plus, il est un autre facteur qui a bien sa valeur : c'est le renchérissement constant de la vie, même à la campagne.

Mais rare, très rare même est cette reconnaissance dans les communes rurales. On y apprécie trop peu le dévouement d'un instituteur qui a consacré 10, 15 ou 20 ans de sa vie au service de la même école.

Devant cette indifférence, nos regards doivent se porter ailleurs. Si l'instituteur peut être considéré comme fonctionnaire de la commune, il est aussi employé de l'Etat. C'est au canton de Fribourg que nous donnons notre temps et notre vie. C'est donc l'Etat qui peut nous accorder quelque reconnaissance ou édicter les mesures propres à nous donner satisfaction.

Dans toutes les professions, on s'attache à récompenser la fidélité des serviteurs. Pourquoi n'agirait-on pas de même à l'égard du corps enseignant ?

Notre système de primes d'âge, vieux de vingt ans et plus, répond-il encore aux exigences actuelles ? J'en doute fort. Ne serait-ce pas bien de le modifier et d'arriver au traitement progressif dont jouissent les instituteurs de plusieurs de nos cantons suisses.

En acceptant cette réforme, le canton de Fribourg ajouterait un nouveau progrès à son actif et mérirait toute notre reconnaissance.

Un régent de la campagne.